

1
(N° 63.)

Chambres des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1841.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LE HAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Lootvoet.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Baptiste-Cornil Lootvoet est né à Bambeque (France), en 1782; il est entré en Belgique en 1813; la même année, il a épousé une femme belge qui lui a donné 18 enfants, dont 13 encore en vie.

Il a occupé depuis son mariage la commune de Houthem (Flandre occidentale), y exerce l'état de cultivateur; son assiduité au travail, sa bonne conduite, lui ont permis de se faire une position tout à fait indépendante.

Il est à remarquer que le sieur Lootvoet, se trouvant en Belgique depuis 1813, pouvait, aux termes de la Constitution (art. 133), obtenir la naturalisation en faisant la déclaration prescrite.

Ignorant les dispositions de cet article, il n'a pu en remplir les formalités.

Les autorités consultées pensent qu'il y a lieu d'accorder au sieur Lootvoet la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LE HAYE.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
